

Perpignan, le 25 août 2021

**Décision n°2021-056 du 25 août 2021 portant nomination des référents et chargé(e)s de mission**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la lettre-circulaire MENR1705751C n°2027-040 du 15 mars 2017 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur et de leurs regroupements, des organismes de recherche, des fondations de coopération scientifique et des institutions concourant au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommés « opérateur(s) de recherche », et au traitement des cas de manquements à l'intégrité scientifique ;

Vu le plan national pour la science ouverte du 4 juillet 2021 ;

Vu les fiches mission du Président de l'université du 24 août 2021 adressées aux chargé(e)s de mission,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les référents nommés pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 sont :

- Monsieur Thierry Noguer en qualité de référent « Intégrité scientifique » ;
- Monsieur Etienne Rouziès en qualité de référent « Science ouverte » ;

**Article 2 :** Les chargé(e)s de mission nommés pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 sont :

- Monsieur François Vernay en qualité de chargé de mission « Culture scientifique » ;
- Madame Yovanka Djurovic en qualité de chargée de mission « Coordination projet voltaire et francophonie » ;
- Monsieur Yvan Verdié en qualité de chargé de mission « Etudiants sportifs de haut niveau » ;
- Monsieur Alban Maba en qualité de chargé de mission « Etudiants en situation de handicap » ;
- Monsieur Christophe Belin en qualité de chargé de mission « Coordination des études de santé » ;
- Monsieur Didier Baisset en qualité de chargé de mission « Fondation » ;
- Monsieur Yves Chevaldonné en qualité de chargé de mission « Compétences numériques ».

**Article 3 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « étudiants » et sur le site internet de l'université.

Le président,

Yvan AUGUET